



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

recrutement

Question orale n° 387

Texte de la question

M. Pascal Cherki interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir de l'enseignement du portugais en France. Une inflexion de la politique de la France dans le domaine de la coopération éducative et linguistique avec le Portugal et dans la redynamisation de l'apprentissage de la langue portugaise sur notre territoire national a été initiée ces derniers mois. Cette nouvelle stratégie de coopération fait suite à une décennie où les gouvernements de droite n'ont eu de cesse de réduire les crédits alloués à la coopération linguistique et éducative entre la France et le Portugal. Au-delà du nécessaire renforcement de nos moyens de coopération éducative et linguistique au Portugal, il convient de renforcer notre politique de l'apprentissage du portugais sur notre territoire dans un objectif de réciprocité. En 2010-2011, plus de 31 500 élèves apprenaient le portugais dans notre pays, 14 600 dans le premier degré et 16 900 dans le second degré. Après une forte décrue dans les années 90, on note une progression régulière depuis 2001 d'environ 5 % par an en moyenne. En revanche le corps des enseignants de portugais est en diminution constante depuis 1998 où de 338 professeurs nous sommes tombés en 2011 à 254 professeurs, dont 50 agrégés, 151 certifiés, 3 adjoints d'enseignement et 50 contractuels vacataires, soit une diminution de 25 % du nombre d'enseignants de portugais en 12 ans. Autre signe très inquiétant, aucun poste pour la langue portugaise n'avait été ouvert au concours du CAPES et de l'agrégation en 2011, 2012 et 2013 alors que 20 % des enseignants de langue portugaise en France sont non titulaires. Cette non-ouverture de postes aux concours de recrutement influe très négativement sur le développement des études luso-brésiliennes dans l'enseignement supérieur par le non renouvellement des emplois. Dans une réponse à un courrier qu'il lui avait adressé le 25 septembre 2012, ce dernier faisait état de l'impossibilité d'ouvrir des postes au CAPES de portugais pour le concours 2013, en raison des orientations prises par le précédent gouvernement. Il lui précisait néanmoins que, pour l'année 2014, « le recrutement d'enseignants de portugais ferait l'objet d'une analyse particulièrement attentive ». Or, comme en 2013, seuls des postes au concours réservé sont proposés en 2014. C'est une première réponse, mais insuffisante pour rattraper le retard de ces dernières années. Aussi, lui demande-t-il si des mesures sont envisagées pour ouvrir de nouveau des postes au CAPES de portugais en 2014.

Texte de la réponse

AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT DU PORTUGAIS

M. le président. La parole est à M. Pascal Cherki, pour exposer sa question, n° 387, relative à l'avenir de l'enseignement du portugais.

M. Pascal Cherki. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'éducation nationale.

Une inflexion de la politique de la France dans le domaine de la coopération éducative et linguistique avec le Portugal et dans la redynamisation de l'apprentissage de la langue portugaise sur notre territoire national a été initiée au cours des derniers mois.

Cette nouvelle stratégie de coopération fait suite à une décennie où les gouvernements précédents, de droite, n'ont malheureusement eu de cesse que de réduire les crédits alloués à la coopération linguistique et éducative entre la France et le Portugal.

Au-delà du nécessaire renforcement de nos moyens de coopération éducative et linguistique au Portugal, il convient de renforcer notre politique de l'apprentissage du portugais sur notre territoire national dans un objectif très important de réciprocité.

En 2010-2011, plus de 31 500 élèves apprenaient le portugais dans notre pays, 14 600 dans le premier degré et 16 900 dans le second degré. Après une forte décrue dans les années 1990, on note une progression régulière depuis 2001 d'environ 5 % par an en moyenne.

En revanche, et c'est là que le bât blesse, le corps des enseignants de portugais est en diminution constante. Entre 1998 et 2011, le nombre de professeurs est passé de 338 à 254 professeurs – 50 agrégés, 151 certifiés, 3 adjoints d'enseignement et 50 contractuels vacataires – soit une diminution de 25 % du nombre d'enseignants de portugais en douze ans.

Autre signe très inquiétant : aucun poste pour la langue portugaise n'avait été ouvert au concours du CAPES et de l'agrégation en 2011, 2012 et 2013, alors que 20 % des enseignants de langue portugaise en France sont non titulaires.

Cette non-ouverture de postes aux concours de recrutement influe très négativement sur le développement des études luso-brésiliennes dans l'enseignement supérieur par le non-renouvellement de certains emplois.

Dans une réponse à un courrier que je lui avais adressé le 25 septembre 2012, le ministre de l'éducation nationale faisait état de l'impossibilité d'ouvrir des postes au CAPES de portugais pour le concours 2013, en raison des orientations prises par le précédent gouvernement.

Il me précisait néanmoins que, pour l'année 2014, le recrutement d'enseignants de portugais ferait l'objet d'une analyse particulièrement attentive. Or comme en 2013, seuls des postes au concours réservé sont proposés. Cette première réponse est insuffisante pour rattraper le retard de ces dernières années. Aussi, je réitère ma question : des mesures sont-elles envisagées pour ouvrir de nouveau des postes au CAPES de portugais en 2014 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

M. Alain Vidalies, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le député Cherki, le ministre de l'éducation nationale regrette de ne pouvoir être présent parmi nous ce matin, étant retenu au Sénat, et il m'a chargé de vous transmettre les éléments suivants.

Comme vous le soulignez, l'approche purement comptable qui fut celle du précédent gouvernement a dégradé notre école : entre 2007 et 2012, l'ancienne majorité a supprimé près de 80 000 postes dans l'éducation nationale. Les crédits alloués à la coopération linguistique et éducative entre les pays n'ont pas été épargnés.

C'est pourquoi le Président de la République s'est engagé à refonder notre école et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la réussite des élèves.

Il s'agit aussi d'engager une réflexion plus globale sur l'enseignement et l'attractivité des langues étrangères.

À ce titre, il faut rappeler que le portugais, l'une des grandes langues de la mondialisation, est parlé par plus de 250 millions de personnes dans le monde.

Le ministre de l'éducation nationale a pleinement conscience que la qualité de l'offre éducative proposée a un effet d'entraînement important pour la mobilisation et l'attrait des futurs élèves pour cette discipline.

En 2013, les professeurs de portugais représentent 215,97 équivalents temps plein, soit 234 enseignants. Nous constatons toutefois qu'une part importante de ces enseignants n'effectue pas de service complet : les surnombres représentent plus de 11 % de l'effectif total.

En conséquence, le ministre de l'éducation nationale a fait le choix de ne pas ouvrir de poste au concours externe en 2014 afin d'ajuster le ratio du nombre d'élèves par enseignant.

Toutefois, en vue de résorber l'emploi précaire des enseignants contractuels, le ministre de l'éducation nationale a souhaité que celles et ceux qui enseignent le portugais à nos élèves puissent bénéficier des recrutements par la voie de concours réservés, offrant ainsi des perspectives de titularisation. Cinq postes seront proposés au concours réservé de 2014.

Dans ce contexte, l'enjeu réside davantage dans la valorisation de l'enseignement du portugais que dans la création de nouveaux postes d'enseignant. Cela implique un travail de longue haleine s'inscrivant dans la durée afin d'encourager davantage d'élèves à suivre cet apprentissage.

Il faut signaler, à cet égard, le développement continu des dispositifs d'enseignement renforcé de la langue portugaise : les classes de sixième bilangues qui proposent l'enseignement du portugais et de l'anglais dès l'entrée au collège ; les sections européennes de portugais qui ont un enseignement renforcé de la langue à partir de la quatrième et une matière partiellement enseignée en portugais à partir de la classe de seconde ; et enfin l'enseignement d'excellence dispensé dans les vingt sections internationales de langue portugaise.

Soyez assuré, monsieur Cherki, de la détermination de M. Vincent Peillon à encourager, par ces différents moyens, l'attrait de l'enseignement du portugais pour nos élèves et leurs familles. Si, comme nous le souhaitons, cette demande se révèle rapidement croissante, les ajustements nécessaires pourront être effectués dès la rentrée 2015.

À cette fin, le ministre demandera aux recteurs d'académie d'accorder une attention particulière au développement du portugais dans l'élaboration de la carte des langues vivantes dans leurs académies.

M. le président. La parole est à M. Pascal Cherki.

M. Pascal Cherki. Dans votre réponse, monsieur le ministre, certains éléments sont satisfaisants, d'autres conduisent à s'interroger.

Je suis satisfait de voir que le ministre de l'éducation nationale et le Gouvernement reconnaissent la nécessité d'avancer sur ce sujet et ne ferment pas la porte pour 2015.

Un élément me laisse toutefois perplexe et, même si nous sommes au début d'un processus et si je ne saurais reprocher à ce gouvernement tout ce qui n'a pas été fait durant les années qui ont précédé son arrivée au pouvoir, je voudrais insister sur le fait que cette volonté ne s'incarnera que si elle s'appuie sur un plan coordonné visant à faire monter en puissance l'enseignement du portugais en France.

En effet, c'est par l'offre qu'il faut agir, car la demande latente existe : le nombre de personnes susceptibles d'apprendre cette langue est important et ne se résume pas aux seuls luso-descendants. Le portugais est une des langues importantes de la mondialisation, et notre approche de cette langue doit en tenir compte. Je rappelle que les lusophones sont à peu près aussi nombreux que les francophones dans le monde et que, comme le français, le portugais est présent sur les cinq continents et fait partie des langues de la mondialisation. La préservation de la diversité culturelle passe par celle de la diversité linguistique. Apprendre le portugais, c'est aussi faire œuvre de salubrité publique quant au rapport que nous avons à la mondialisation.

Je souhaite donc que le Gouvernement traduise très rapidement en actes cette volonté nouvelle qui affleure dans les discours.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Cherki](#)

Circonscription : Paris (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 387

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2013](#), page 11871

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2013](#), page 11729

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 novembre 2013](#)